

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
PROCURATIONS : 2		

Séance du 16 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation
10 novembre 2022

Date d'affichage
10 novembre 2022

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**  
et le **SEIZE NOVEMBRE**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

**Présents** : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ  
M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD  
M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT -  
Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration** : Mme MACIPÉ - M. VAN ZELE.

**Secrétaire de séance** : M. ALLÉE

2022 - 11 - 102

MARCHES PUBLICS

**Aménagement de la rue de la Maladrerie**  
**Lot N° 4 : Ouvrage bois et structure – Zone 2**  
**Choix de l'attributaire**

**RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE**

Le marché porte sur l'aménagement de la rue de la Maladrerie depuis le Pont Roman à la route de GAP.  
Il comprend le renouvellement des réseaux humides, la reprise totale des cheminements piétons, de la voie de circulation, des stationnements ainsi que l'aménagement paysager de ce quartier urbain.

Le projet prévoit la réalisation d'un cheminement piéton (zone 2) avec un platelage bois recouvrant un ouvrage hydraulique à ciel ouvert permettant la mise en valeur du mur de type cyclopéen.

Lors de la consultation engagée précédemment, la CAO du 13 juillet 2022 a attribué 3 lots, soit :

- **Lot 1** : Terrassement, Maçonnerie, Enrobé, Signalisation et Espaces verts
- **Lot 2** : Réseaux secs et humides
- **Lot 3** : Béton, Dallage, Mobilier, Serrurerie

Le **Lot 4** : Ouvrage bois, a été déclaré infructueux.

Les lots 1- 2- 3- ont été approuvés à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 2022.

Il a été décidé de relancer une consultation pour le Lot 4.

Le marché se décompose en un seul lot : Ouvrage bois et comporte 3 variantes  
1<sup>ère</sup> variante : platelage bois sur structure métallique  
2<sup>e</sup> variante : platelage bois sur structure bois  
3<sup>e</sup> variante : Platelage bois sur radier béton (busage du canal)

.../...

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et les phases sont les suivantes :

- 1) – Avis d'appel à concurrence : 07 octobre 2022
- 2) – Réception des offres : 02 novembre 2022
- 3) – Analyse des offres présentée par la maîtrise d'œuvre : 09 novembre 2022
- 4) – Désignation des lauréats par la commission d'appel d'offres : 09 novembre 2022

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 novembre 2022 a déclaré le lot n° 4 infructueux car l'offre est inacceptable au sens de l'article L. 2152-3 du CCP : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués.

En conséquence, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- DECLARE à nouveau ce lot infructueux du fait d'une offre inacceptable,
- DIT qu'une modification technique de la prestation envisagée doit être étudiée.

Cette décision sera notifiée au prestataire.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS

